

1443

AVENANT N° 2

**AU CONTRAT DE GESTION DE LA COMPENSATION DU MARCHE DE
FUTURES DE POWERNEXT – DISPOSITIONS OPERATIONNELLES ET
TECHNIQUES**

**SIGNE ENTRE POWERNEXT SA ET LA BANQUE CENTRALE DE
COMPENSATION LE 2 JUIN 2004**

ENTRE

POWERNEXT S.A., société anonyme au capital de 11 470 660 euros, dont le siège social est situé Palais de la Bourse, Place de la Bourse, 75002 Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 438 750 440, représentée par M. Jean-François Conil-Lacoste en qualité de Directeur Général,

ci-après dénommée « **Powernext SA** »

D'une part,

ET

la **Banque Centrale de Compensation**, dont le nom commercial est LCH.Clearnet SA, société de droit français au capital de 113 066 860,26 euros, dont le siège est situé 18 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris (France), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 692 032 485, représentée par M. Christophe Hémon en qualité de Directeur Général,

ci-après dénommée « **LCH.Clearnet SA** »

D'autre part,

Ensemble, ci-après dénommées les « **Parties** »



1- OBJET

Les Parties conviennent de modifier les dispositions opérationnelles et techniques du contrat de gestion de la compensation du marché de futures de Powernext qu'elles ont signé le 2 juin 2004 selon les modalités ci-après.

2- MODIFICATIONS DE L'ANNEXE 2 – LISTE DES TACHES ET COUTS

Les parties conviennent de modifier l'annexe 2 comme suit :

	TÂCHES	SYSTEMES UTILISES
Gestion du référentiel		
	Référentiel produits saisie et mise à jour des calendriers d'ouverture / clôture des échéances à partir du modèle de marché	REF ; ECS
	Référentiel compensateurs saisie et mise à jour des informations, codes et comptes des membres à partir des dossiers membership	REF ; ECS
Chargement et validation des négociations		
	Chargement des transactions (transactions découpées avec LCH.Clearnet SA en contrepartie) tous les 1/4 d'heure - pendant les séances de négociation, les transactions issues du système de négociation sont mises au format du système de compensation (ECS) - puis ces transactions sont mises à disposition sur le serveur de fichiers - les transactions sont récupérées manuellement sur le serveur et enregistrées dans le système de compensation (ECS)	CONV ; ECS
	Validation des négociations - l'opérateur vérifie qu'aucune négociation n'a été annulée par les compensateurs actions correctives en cas d'annulation d'une négociation par un compensateur - les transactions sont validées manuellement dans le système de compensation (ECS)	ECS
	Création du fichier des positions intraday pour le service des risques de LCH Clearnet SA	
Calculs et états de compensation		
	Fermeture du système - monitoring de la fermeture automatique du système de compensation (ECS) - calcul des cours de compensation - enregistrement des cours de compensation sous forme de cours de compensation mensuels dans le système de compensation (ECS)	ECS
	Réalisation du batch un opérateur lance les batchs de calcul de la compensation	ECS
	Mise à disposition des rapports aux compensateurs un opérateur contrôle la mise à disposition des rapports	ECS ; FTP SERVEUR
	Transferts et actions sur positions notamment gestion des demandes de transfert des positions d'un compte à un autre	ECS
	Extraction des positions à nommer - création du fichier des positions à livrer - création du fichier de nomination à partir du fichier des positions à livrer	ECS ; DECLA2
Support aux compensateurs		
	support en ligne aux compensateurs pendant et après la séance, un opérateur répond au téléphone aux clearers, fait un premier diagnostic et se charge de faire l'interface avec Clearnet de 8 :30 à (Paris time)	
Calcul des commissions et facturation		
	Commissions de compensation - calcul sur une base quotidienne (incluant la TVA) - information quotidienne - facturation en fin de mois	FEES ; FACT
	Montant d'énergie livrée - calcul quotidien (incluant la TVA) - facturation quotidienne	FEES
Paiement		
	Mise à disposition du fichier CATS pour le paiement des dépôts et des variations de marges création et transmission d'un fichier de paiements pour les dépôts et les variations de marges	FACT ; CATS

	Mise à disposition du fichier CATS pour le paiement des commissions de compensation et des montants d'énergie livrée - création et transmission d'un fichier de paiements pour les commissions - création et transmission d'un fichier de paiements pour l'énergie livrée	FACT ; CATS
	Mise à disposition des membres des documents d'appel de fonds transmis par LCH.Clearnet SA à Powernext SA	FTP SERVEUR
	Information des services comptabilité - Transfert des originaux des factures à LCH.Clearnet SA - Transmission des informations sur les factures sous forme de fichier au système ARCOLE	FACT ; ARCOLE
Nomination		
	nomination des positions livrables à RTE envoi 7/7 à RTE par un opérateur des informations concernant les positions à livrer	DECLA2
Exploitation/back up/sauvegarde des systèmes		
	Exploitation des systèmes CONV, REF+DRV, FEES, DECLA2, FACT, Serveur FTP, Serveur de fichiers	CONV;REF+DRV;FEES; FACT; DECLA2
	Administration des systèmes gestion des droits des utilisateurs	ECS ; CONV ; REF ; DRV ; FEES ; FACT ; DECLA2 ; Serveur de fichiers ; Serveur FTP

3- DIVERS

Les parties conviennent que la présente modification de l'annexe 2 entre en vigueur rétroactivement le 24 mai 2005.

Les autres dispositions du contrat de gestion de la compensation du marché de futures de Powernext qu'elles ont signé le 2 juin 2004 tel que modifié par les avenants subséquents restent inchangées.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux

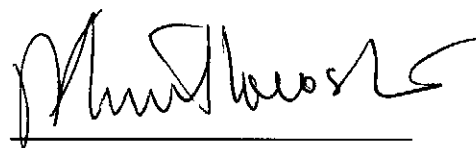
Le 05/09/2005



Pour LCH.Clearnet SA

M. Christophe Hémon
Directeur Général

Le 31/08/05



Pour Powernext SA

M. Jean-François Conil-Lacoste
Directeur Général